

---

# Dossier

---

## Réduire les sorties précoces : un objectif central du programme « Éducation et formation 2020 »

Florence Lefresne\*

Les politiques d'éducation et de formation de l'Union européenne ont conquis une place nouvelle depuis la stratégie de Lisbonne (2000) et le programme « Éducation et formation 2020 » (2009) intégré à la stratégie « Europe 2020 ». Si chaque État membre conserve une souveraineté politique, les retombées sont fortes sur le pilotage national des systèmes d'éducation et de formation. On présente ici l'un des critères de référence retenu par l'Union européenne, associé à des enjeux socio-économiques majeurs : les sorties précoces. Ces dernières désignent les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans diplôme et sans suivre de formation après leur sortie. Au-delà des nombreuses difficultés que pose leur mesure dans un cadre de comparaison internationale, il apparaît qu'un jeune Européen sur huit sort précocement du système scolaire. La France est dans une situation légèrement meilleure que la moyenne européenne, les sorties précoces étant plus fréquentes dans le sud de l'Europe. Aux Pays-Bas particulièrement où une politique volontariste a été suivie, les sorties précoces ont connu une décrue rapide (de 16 % au début des années 2000 à moins de 9 % en 2012).

Les politiques d'éducation et de formation ont conquis une place nouvelle dans l'Union européenne (UE) depuis l'adoption, en 2000, de la stratégie de Lisbonne identifiant « la connaissance » comme atout central. Un an plus tard, les États membres et la Commission européenne définissent un cadre de coopération dans ce champ, renforcé en 2009 avec le programme « Éducation et formation 2020 » intégré à la stratégie « Europe 2020 ». L'Union dispose d'une compétence pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres : si chacun d'eux conserve une souveraineté politique (en application du principe de subsidiarité), les retombées sont fortes sur le pilotage national des systèmes d'éducation et de formation. Sept critères de référence ont été définis, et un huitième le sera probablement en 2014 (*Annexe*). Les indicateurs de suivi se sont multipliés, des méthodes de travail et des calendriers communs aux États se sont développés. Le nombre élevé de ces critères de référence et l'hétérogénéité des méthodologies mobilisées pour les mesurer invitent à circonscrire le champ de cette étude. Celle-ci se concentre sur l'un d'entre eux, associé à des enjeux socio-économiques majeurs : les sorties précoces du système scolaire. La lutte contre les sorties précoces constitue en effet l'une des principales cibles de la stratégie « Éducation et Formation 2020 » ; elle figure également au premier rang des objectifs de la stratégie « Europe 2020 ».

### Pour compter les sortants précoces, il faut savoir classer les diplômes au niveau européen

Afin de permettre une comparaison internationale des systèmes nationaux d'éducation, un cadre commun a été défini : il s'agit de la classification internationale type d'éducation (CITE).

---

\* Florence Lefresne, Depp.

Cette nomenclature permet d'ordonner l'ensemble des programmes d'éducation sur la base de niveaux d'éducation normalisés (*encadré*). Dire qu'un jeune est en situation de sortie précoce du système scolaire ou de décrochage scolaire, expression plus courante dans le débat français<sup>1</sup>, c'est dire à la fois qu'il est doté d'un faible niveau d'études et qu'il est sorti du système scolaire et ne bénéficie d'aucune sorte de formation. L'indicateur européen concerne plus précisément la proportion des personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études est inférieur ou équivalent à la CITE 2 ou à la CITE 3C court, et qui n'ont bénéficié d'aucun enseignement, ni d'aucune formation (formelle ou non formelle<sup>2</sup>) au cours des quatre dernières semaines précédant le moment où ils sont enquêtés. Il est mesuré à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en continu en France). En France,

*Encadré*

### **La classification internationale type de l'éducation (CITE)**

Dans un contexte de grande diversité des systèmes nationaux d'éducation – en termes d'institutions, d'organisation des enseignements (cycles, filières), de contenus curriculaires (programmes et objectifs éducatifs) ou encore de modalités et de sens donné aux diplômes – la comparaison internationale passe en premier lieu par un cadre commun de nomenclatures autorisant la mesure des « niveaux d'éducation ». Ce cadre commun est le fruit d'un processus au long cours qui débute avec la création du Bureau international de l'éducation en 1925 et surtout celle de l'Unesco en 1945, et qui associe peu à peu d'autres institutions (OCDE, Eurostat). Les définitions et les classifications internationales s'ancrent dans une histoire tissée de compromis, d'arbitrages et d'évolutions qui laissent inéluctablement des marges d'interprétation à chaque pays [Éducation et formations, 2011]. Ainsi, lorsque les critères de référence mobilisent des données en termes de « niveaux d'éducation », comme c'est le cas pour les sortants précoces, surgit en premier lieu la question des nomenclatures et de leur traduction nationale.

Mise en place par l'Unesco et adoptée lors de sa Conférence générale de 1978, la classification internationale type de l'éducation (CITE) présente des concepts, des définitions et des systèmes de classifications normalisées qui permettent d'ordonner l'ensemble des programmes d'éducation. Révisée en 1997, la CITE combine trois critères : le niveau (hiérarchisé en six échelons suivant les grandes articulations des cycles d'enseignement - voir *figure*) ; la distinction entre

une filière générale destinée à la poursuite d'études (A), une filière professionnelle destinée à la poursuite d'études (B) et une filière préparant au marché du travail (C) ; et enfin la durée des programmes. Cette dernière notion conduira Eurostat par exemple à classer en niveau secondaire de premier cycle (avec la CITE 2), les programmes courts d'enseignement professionnel secondaire dits « 3C court », pour ce qui concerne le niveau atteint. En effet, pour être classés en CITE 3, la durée minimale requise des programmes d'enseignement secondaire de second cycle est de 2 ans ; les programmes d'enseignement professionnel de moins de 2 ans se trouvent donc classés en CITE « 3C court » avec la CITE 2.

La CITE est utilisée pour l'ensemble des statistiques de l'éducation et notamment pour la collecte UOE (collecte de données commune à l'Unesco, l'OCDE et Eurostat). En 2011, sa révision a été officiellement adoptée par les États membres de l'Unesco, sous l'impulsion de trois organisations qui en assurent de façon coordonnée la mise en œuvre. Celle-ci tient compte des modifications importantes qui ont été apportées aux systèmes éducatifs depuis les années 2000, en particulier le développement de l'enseignement supérieur désormais décliné en quatre niveaux au lieu de deux. La CITE 2011 sera utilisée pour la première fois pour la collecte UOE des données 2014.

1. Cette expression reprise par commodité ne fait pas référence au dispositif de suivi des décrocheurs mis en place par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, être décrocheur au sens de l'Éducation, c'est ne pas avoir terminé avec succès le cycle de formation de second cycle du second degré dans lequel le jeune s'est engagé. Ainsi, un jeune titulaire d'un CAP qui poursuit ses études en vue d'obtenir un baccalauréat professionnel mais qui quitte l'école avant de l'obtenir est un décrocheur au sens du code de l'Éducation, mais ne le sera pas au sens des sortants précoces puisqu'il est titulaire d'un CAP.

2. L'Unesco définit l'éducation non formelle comme « toute activité organisée et s'inscrivant dans la durée qui n'entre pas dans le cadre des systèmes éducatifs formels (écoles, établissements d'enseignement secondaire ou supérieur) ».

les sortants précoces ainsi définis sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête. Le CAP et le BEP sont des diplômes professionnels de CITE 3 (la France ne classe aucun diplôme en CITE 3C court). L'objectif chiffré par l'Union européenne est de limiter à 10 % d'ici 2020 la proportion des sortants précoces. Même s'il s'agit d'une moyenne pondérée à atteindre sur l'ensemble des jeunes de l'Union européenne, la cible fait également sens pour chaque État membre. La façon dont les pays recueillent les informations sur le plus haut niveau d'études atteint et classent leurs diplômes s'avère ici déterminante. Si la définition européenne est clairement établie en référence à la CITE 2 ou CITE 3C court, il est possible que certains diplômes nationaux

#### Encadré (suite)

Dans l'enquête européenne sur les forces de travail, le niveau d'éducation qui fait foi est le niveau d'éducation réussi, attesté par un certificat ou un diplôme, à condition que le diplôme existe ; à défaut la réussite est approchée par l'achèvement de l'année scolaire. L'ensemble des pays européens ont des diplômes. Toutefois ces derniers sont loin de recouvrir des significations identiques dans chaque ensemble national. Le libellé des questions et la précision du codage des réponses sont bien entendu essentiels à la

collecte, de même qu'est essentielle la façon dont la structure nationale des diplômes se voit convertie dans la nomenclature internationale de la CITE. Cette transcription des diplômes est elle-même fortement dépendante de la place et du rôle qu'exercent ces derniers dans le système d'éducation et de qualification, en lien avec le marché du travail, propre à chaque configuration nationale, témoignant du fait qu'il n'y a pas d'identité universelle des diplômes [Kieffer, Tréhin-Lalanne, 2011].

### La Classification internationale type de l'éducation CITE 1997

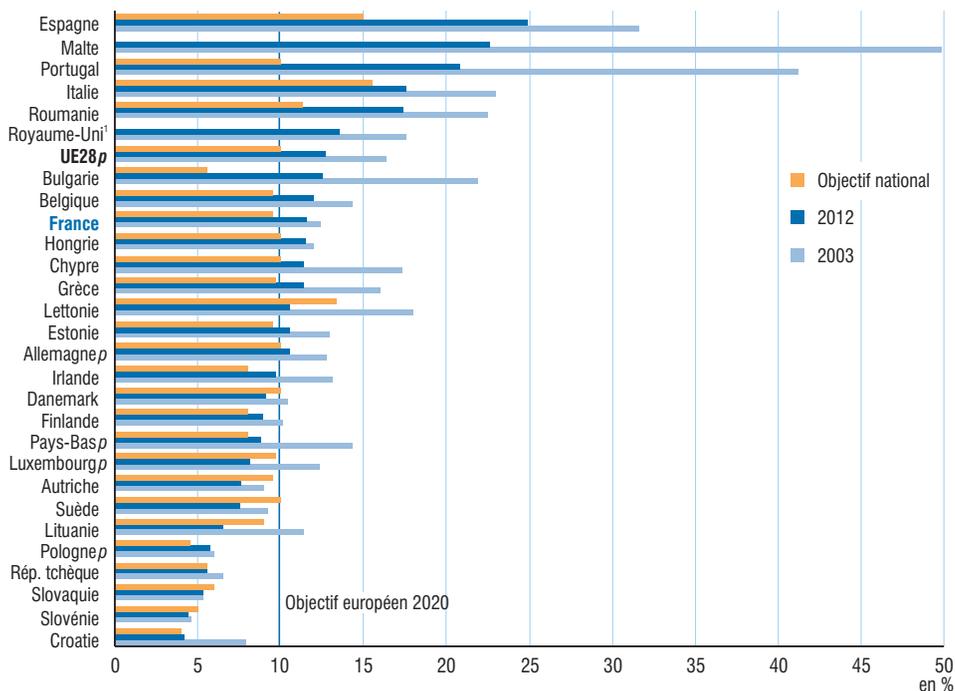
Niveaux d'éducation	Programmes
<b>0</b> Éducation pré-primaire (de l'âge de 3 ans à l'âge d'entrée dans l'enseignement primaire)	Première étape de l'instruction organisée pour préparer les très jeunes enfants au milieu scolaire
<b>1</b> Enseignement primaire (ou premier cycle de l'éducation de base) Âge d'accès entre 5 et 7 ans : durée 6 ans	Enseignement de base de la lecture, de l'écriture et du calcul, initiation à d'autres disciplines
<b>2</b> Premier cycle de l'enseignement secondaire (ou second cycle de l'éducation de base) Durée minimale 3 ans	<b>2A</b> Finalité de poursuite d'études générales <b>2B</b> Finalité de poursuite d'études professionnelles
<b>3</b> Second cycle de l'enseignement secondaire Durée minimale 2 ans	<b>3A</b> Finalité de préparation d'études supérieures de type académique <b>3B</b> Finalité de poursuite d'études supérieures de type professionnel <b>3C court</b> Finalité d'accès au marché du travail ou à la CITE 3 <sup>1</sup> <b>3C long</b> Prépare à l'accès au marché du travail ou à la CITE 4
<b>4</b> Enseignement post secondaire (hors enseignement supérieur)	<b>4A</b> Prépare aux études supérieures <b>4B</b> Prépare à l'entrée dans la vie active
<b>5</b> Premier cycle de l'enseignement supérieur	<b>5A</b> Cursus longs de l'enseignement supérieur, programmes de type académique <b>5B</b> Cursus courts de l'enseignement supérieur, programmes davantage articulés à des pratiques et à l'apprentissage de métiers
<b>6</b> Second cycle de l'enseignement supérieur	Programmes de haut niveau correspondant à une durée d'études d'au moins 3 ans (au total 7 ans cumulés d'études supérieures sanctionnées par un doctorat ou un diplôme équivalent)

1. La CITE 3C court est avec la CITE 2 dans la comptabilisation des sortants précoces. En effet, le 3C court correspond à des programmes qui débutent après la CITE 2. Au titre des programmes (colonne de droite), il est donc classé parmi la CITE 3, mais en termes de niveau d'éducation (*i.e.* diplôme, colonne de gauche), il relève de la CITE 2.

Sources : Unesco, Eurostat.

soient codés en CITE 3 alors même qu'ils n'auraient pas entièrement satisfait aux critères (notamment de durée) d'accomplissement d'un second cycle d'enseignement secondaire. De ce simple fait, la proportion de sortants précoces se trouve mécaniquement abaissée. Une organisation spécifique des cycles d'enseignement peut, par exemple, donner lieu à des marges d'interprétation de classement. Ainsi, au Royaume-Uni, les élèves entrent tôt dans l'enseignement primaire obligatoire (cinq ans au lieu de six ans). L'enseignement secondaire commence à l'âge de 11 ans par un premier cycle de trois ans, à l'issue duquel ils préparent, en deux ans, donc pour la plupart de l'âge de 14 à 16 ans, un examen appelé *General certificate of secondary education* (GCSE). Quinze à quarante matières sont proposées, en fonction de l'école ; la plupart des élèves en présentent neuf à douze à l'examen. Le premier cycle de l'enseignement secondaire est ainsi plus long que dans la plupart des autres pays européens. Si l'on raisonne en termes d'âge (16 ans), le GCSE équivaldrait à la fin de la seconde en France. Après le GCSE, les élèves ont le choix entre quitter l'école ou continuer d'étudier deux ans pour atteindre les *A-levels* équivalant au baccalauréat, ce qui correspond au second cycle de l'enseignement secondaire, plus court que dans les autres pays européens. Le Royaume-Uni classe les titulaires du GCSE qui ont validé leurs cinq matières obligatoires en CITE 3, ce qui bien entendu influence le niveau de sorties précoces. Il est possible d'apprécier l'incidence que peut faire jouer ce classement en examinant le cas de Malte dont le système éducatif est très proche de celui du Royaume-Uni, et qui ne pratiquait pas, pour des raisons d'application tardive de la CITE 1997, le même classement des titulaires du GCSE. À Malte, ces derniers étaient sans distinction tous en CITE 2. C'est en constatant l'ampleur des sorties précoces dans ce pays au début des années 2000 (*figure 1*) qu'une correction a été apportée par Eurostat en lien avec le bureau national de statistiques de Malte.

### 1. Part des sortants précoces dans la population âgée de 18 à 24 ans



1. Données 2002.  
Source : Eurostat.

Un exercice de simulation d'Eurostat sur les années 2010 et 2011, a permis de montrer que le seul reclassement des titulaires du GCSE en CITE 3 faisait baisser de plus de 10 points l'indicateur historique des sortants précoces [NSO, 2013].

Le mode de codage de certains diplômes n'est pas la seule source de biais possible. Tout dispositif d'aide à l'emploi s'accompagnant de formation auprès des moins diplômés conduit à faire baisser l'indicateur. Aussi courtes soient-elles, qu'elles conduisent ou non à un diplôme ou une qualification, ces formations peuvent réduire le nombre de sorties précoces. En France, par exemple, la durée médiane des formations suivies par les sortants précoces avant la période des 4 semaines de référence est de 19 jours : la moitié des formations durent donc moins de 19 jours [Le Rhun et Dubois, 2013].

## La France fait légèrement mieux que la moyenne européenne

En France, le taux-cible de sorties précoces est inférieur à celui fixé pour l'UE dans son ensemble : 9,5 % à l'horizon 2020, au lieu de 10 %. En 2012, d'après l'enquête Emploi en continu, 11,6 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine sont des sortants précoces, soit environ 600 000 jeunes sur plus de cinq millions. Ils ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges et ne poursuivent ni études, ni formation au moment de l'enquête. Ce chiffre n'a pas significativement baissé depuis 2003.

Traditionnellement, en plus de cet indicateur européen sur la part des sortants précoces, la France utilise un indicateur de sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges : ce sont les sortants sans diplôme<sup>3</sup>. Ce dernier mesure le faible niveau d'études au moment clé où les jeunes peuvent entrer sur le marché du travail.

Ainsi, d'après l'enquête Emploi, 135 000 jeunes, c'est-à-dire 17 % des sortants de formation initiale, sortent du système éducatif sans diplôme. La différence essentielle entre ce pourcentage et celui des sortants précoces (11,6 %) est qu'il s'applique à un flux (les sortants de formation initiale) quand ce dernier s'applique à un stock (les 18-24 ans). Le chiffre est mécaniquement moins élevé quand on se rapporte à l'ensemble des 18-24 ans, qu'ils soient en études ou non, plutôt qu'aux seuls sortants du système éducatif. D'ailleurs, si l'on calcule la part des sortants précoces dans les 25-29 ans, qui ont pour une grande majorité fini leurs études, le chiffre de sortants précoces monte à 15,7 % en 2011 [Le Rhun et Dubois, 2013]. Il reste un écart qui s'explique par le fait qu'une partie des jeunes âgés de 25 à 29 ans poursuivent toujours leurs études initiales, et qu'une autre partie d'entre eux peuvent avoir obtenu un diplôme dans le cadre d'une reprise d'études.

## Moins de jeunes sortent précocement dans les systèmes d'éducation peu sélectifs

En 2012, 14 pays ont atteint la cible européenne et 3 l'ont quasiment atteinte. Cinq pays ont un taux de sorties précoces significativement au-dessus. Les sorties précoces sont plus fréquentes dans les pays du sud de l'Europe. La plupart des États membres du Nord ou de l'Est comptent moins de 12,0 % de sorties précoces, tandis que l'Espagne (24,9 %), Malte (22,6 %), le Portugal (20,8 %), ou l'Italie (17,6 %) connaissent des taux plus élevés, de même que la Roumanie (17,4 %). La France est avec l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, la Lettonie ou la Hongrie dans une situation intermédiaire. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diversité, mais aussi les évolutions observées sur dix ans.

---

3. Voir les dossiers « Origine et insertion des jeunes sans diplôme », in *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », 2013 et « Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites », in *Trente de vie économique et sociale*, coll. « Insee Références », 2014.

Les disparités reflètent pour une large part l'histoire du développement de l'enseignement secondaire des pays de l'Union. La hausse des niveaux d'éducation conduit dans une large mesure à une baisse de la proportion de sortants précoces.

Cette proportion baisse fortement quand un pays connaît un mouvement de généralisation des études secondaires. Or, si pratiquement tous les pays de l'Union européenne présentent un tel mouvement, celui-ci ne s'est pas produit aux mêmes moments. Le niveau d'éducation des générations nées dans les années 1950 l'illustre bien. Au sein de l'UE aujourd'hui, la proportion de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans, est en moyenne de 64,6 % pour les 28 pays (données Eurostat, année 2012). Le seuil de 70 % est franchi pour les pays baltes et scandinaves, ainsi que pour les anciens pays du bloc de l'Est et pour l'Allemagne, l'Autriche, et le Royaume-Uni. À l'opposé, une faible proportion des générations 1950 avait achevé un second cycle de l'enseignement secondaire dans les pays du bassin méditerranéen : 19,8 % au Portugal, 47,1 % en Grèce, 19,5 % à Malte, 35,2 % en Espagne, 42,4 % en Italie. La France se situe dans une position intermédiaire avec 59,0 % de personnes ayant au moins un niveau d'études secondaires de second cycle parmi les 55-64 ans. Elle fait partie, avec l'Irlande et la Belgique, des pays qui ont connu, de ce point de vue, de rapides progrès parmi les générations récentes. Depuis 2003, les taux de sorties précoces ont décliné d'au moins 30 % en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, en Lituanie, en Lettonie, au Luxembourg, à Malte, aux Pays-Bas et au Portugal. Dans chacun de ces pays, la participation scolaire à 18 ans a crû d'au moins 15 %, à l'exception du Luxembourg où elle est restée stable à un niveau élevé au cours de la période. Deux traits des systèmes d'enseignement sont propices à de faibles proportions nationales de sortants précoces : d'une part, la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle, sous forme de « troncs communs » non sélectifs ; d'autre part, le développement significatif des enseignements et formations professionnels secondaires de second cycle. Les pays scandinaves ont fortement promu ces modèles, la Suède dans les années soixante, la Finlande et le Danemark dans les années soixante-dix. Avec de nombreuses nuances institutionnelles, c'est également le cas des pays baltes et des nombreux pays de l'est de l'Europe. En Pologne, par exemple, une réforme mise en œuvre à la fin des années 1990 a conduit à allonger le tronc commun jusqu'à 16 ans. À l'inverse, dans les pays du bassin méditerranéen, l'enseignement secondaire est ou a longtemps été marqué par l'existence de filières sélectives. Par ailleurs, dans ces pays, l'enseignement professionnel pâtit d'un certain retard notamment en termes de certifications.

## Les interventions précoces et coordonnées semblent plus efficaces

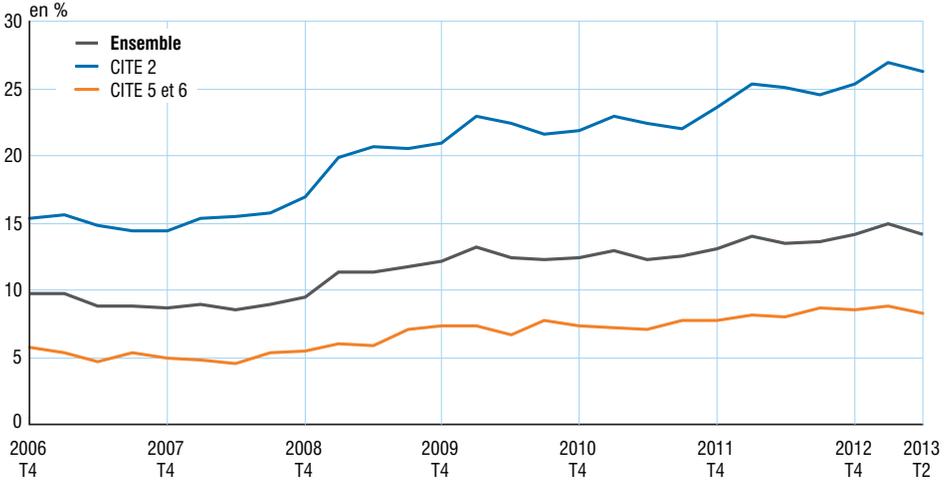
Les Pays-Bas offrent l'exemple d'une politique volontariste dans ce domaine. Les sorties précoces y ont connu une décline rapide, passant de 16 % au début des années 2000 à moins de 9 % en 2012. La lutte contre les sorties précoces y fait l'objet d'une politique spécifique encadrée par un double dispositif légal. Une première loi, de 1969, veille au respect de l'obligation scolaire, jusqu'à 16 ans en enseignement à temps plein, suivie d'un an d'enseignement à temps partiel. Elle a été complétée, en 2001, par une seconde loi qui impose cette fois aux établissements de signaler les élèves qui sortent sans diplôme de fin d'études secondaires, même si ces derniers ne sont plus assujettis à l'obligation scolaire jusqu'à 17 ans. Le dispositif légal s'accompagne de programmes « sur-mesure » offrant aux sortants précoces la possibilité de valider des compétences acquises en dehors du système éducatif à travers des conventions passées avec des réseaux de grandes entreprises. Les sortants précoces sont suivis par un ensemble d'acteurs coordonnés au niveau local (écoles, collectivités territoriales, services sociaux, centres locaux de promotion de l'emploi) [Ballergeau, 2008].

Plus généralement, la principale caractéristique des réformes récentes en matière de lutte contre les sorties précoces est l'accent mis sur la dimension préventive, de nombreux pays ayant pris acte d'un coût plus élevé et d'une moindre efficacité des actions de réparation. Plusieurs directions sont suivies par les pays de l'Union européenne : participation accrue à l'enseignement pré-primaire ; ciblage sur les publics défavorisés (migrants par exemple) ; développement des filières professionnelles (moyens développés en matière d'orientation ; perméabilité accrue avec les filières générales ; liens resserrés avec le marché du travail) ; renforcement du partenariat avec les parents ; action de soutien individualisé ; écoles de la seconde chance. À des degrés divers, chacune de ces actions trouve un écho dans les politiques nationales, mais peu d'entre elles sont étayées par des travaux identifiant les sources propres des sorties précoces. Menée au plan national sur données longitudinales, l'étude réalisée par Afsa (2013) montre toutefois que le niveau scolaire atteint à l'entrée en 6<sup>e</sup>, mesuré par des évaluations, expliquerait à lui seul près de la moitié des sorties sans diplôme, et que, à niveau scolaire en 6<sup>e</sup>, structure du ménage et catégorie sociale donnés, les enfants de migrants ne sont pas plus soumis que les autres au risque de décrochage. L'auteur conclut sur la nécessité d'une intervention précoce dès l'enseignement primaire, qui confirme le bien-fondé de pratiques expérimentées de longue date en Finlande. Dans ce pays qui ne connaît pas le redoublement, l'accent est mis sur le repérage des élèves en difficulté dès l'enseignement primaire. L'acteur-clé de ce repérage est l'enseignant, dont la formation initiale et continue, de haut niveau, met l'accent sur cette responsabilité [Robert, 2010]. Il dispose dans cette tâche de l'aide d'un assistant afin de faire travailler individuellement ou en petits groupes les élèves en difficulté. Un troisième type d'acteurs est susceptible d'intervenir au sein de l'école afin de répondre à des besoins particuliers des élèves (retard dans l'apprentissage du finnois ou du suédois, seconde langue officielle, dyslexie, dyscalculie, etc.). Si le soutien des élèves nécessite un suivi plus durable, c'est l'ensemble de l'équipe pédagogique qui intervient, assistée d'un conseiller d'orientation, d'un psychologue, et le plus souvent d'un travailleur social chargé d'agir sur les conditions d'apprentissage dans la famille (logement, rupture familiale, alcoolisme, etc.). Si le jeune est malgré tout sortant précoce, il incombe aux municipalités de le réintégrer au système scolaire ou de lui fournir une formation professionnelle.

## **Les jeunes femmes sorties précocement du système scolaire sont davantage confrontées à l'inactivité**

Les difficultés d'insertion professionnelle – risque accru de chômage et de précarité – mais aussi d'insertion sociale – moindre accès à la santé, risque de pauvreté – sont sensiblement accentuées pour les jeunes non diplômés, par comparaison avec les jeunes diplômés. Dans chaque pays européen, le diplôme permet d'accéder à une meilleure situation sur le marché du travail. Et la crise a tendance à accroître cet écart (*figure 2*). Ce constat massif est à lui seul une justification du choix de faire de la lutte contre les sorties précoces une des priorités des politiques publiques dans l'Union européenne. La situation des sortants précoces face au marché du travail laisse apparaître des configurations contrastées selon le sexe : les jeunes hommes sont plus fréquemment en emploi et au chômage ; les femmes, dont le taux de sortie précoce est en moyenne de l'Union européenne de quatre points inférieur à celui des hommes, sont quant à elles davantage dans des situations d'inactivité (*figures 3a et 3b*). ■

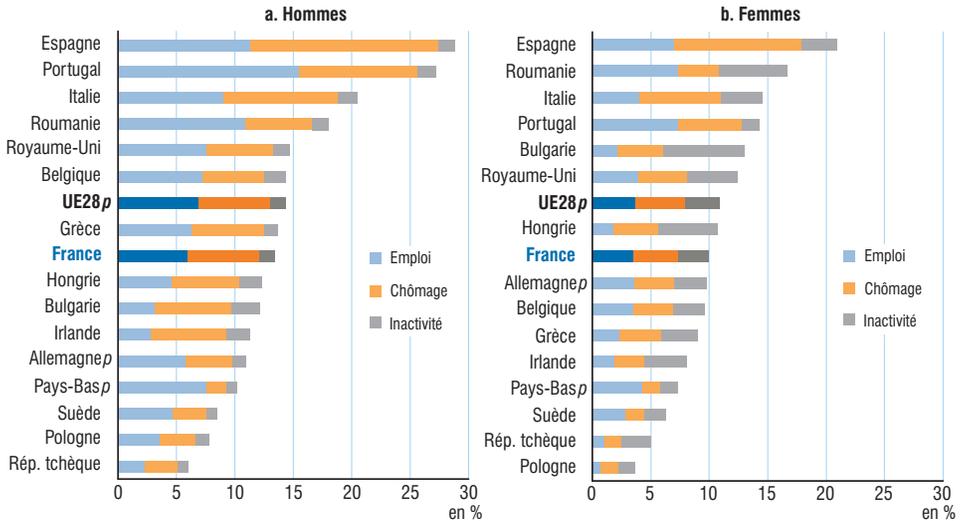
## 2. Taux de chômage moyen des personnes de 15 à 39 ans par niveau de diplômes dans l'UE28



Note : la tranche d'âge choisie est suffisamment large pour tenir compte des âges d'entrée sur le marché du travail, différents selon le niveau de diplômes. De ce fait, l'ancienneté sur le marché du travail est plus forte pour les non-diplômés ; le graphique ci-dessus tend donc *a priori* à sous-estimer les écarts de chômage avec les diplômés du supérieur. CITE : classification internationale type de l'éducation.

Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail.

## 3. Sortants précoces par statut d'emploi en 2012



Lecture : en moyenne dans l'Union européenne, 11 % des femmes de 18 à 24 ans sont sortantes précoces. Ce taux est lui-même la somme de trois taux mesurant respectivement trois situations possibles des femmes de ce groupe d'âge : être en emploi : 3,7 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et en emploi ; être au chômage : 4,2 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et au chômage ; être en inactivité : 3 % des femmes de 18 à 24 ans sont à la fois sortantes précoces et inactives.

Note : les pays qui présentent des données non fiables n'ont pas été pris en compte.

Source : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail.

## Annexe

### Les critères de référence d'« Éducation et formation 2020 »

Chacune des cibles suivantes est fixée pour 2020. Les 5 premiers critères ont été approuvés par le Conseil de l'Union européenne en 2009, le 6<sup>e</sup> l'a été en 2011 et le 7<sup>e</sup> en 2012. L'adoption d'un 8<sup>e</sup> critère de référence, portant sur les compétences en langues étrangères, est attendue dans le courant de l'année 2014.

1<sup>er</sup> critère : au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient fréquenter l'enseignement pré-élémentaire.

2<sup>e</sup> critère : la proportion de personnes ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait être inférieure à 15 %.

3<sup>e</sup> critère : le taux de sorties précoces des 18 à 24 ans ne devrait pas dépasser 10 %.

4<sup>e</sup> critère : au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient posséder un diplôme de l'enseignement supérieur.

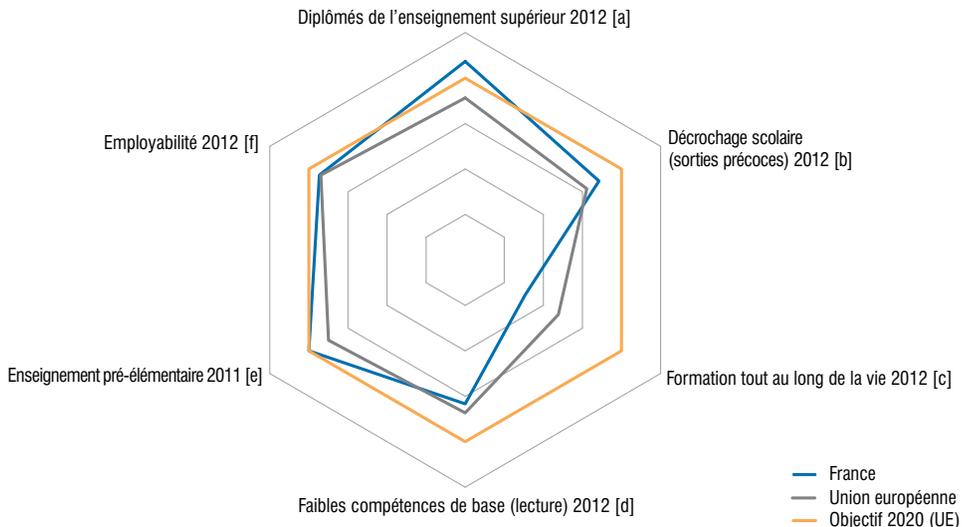
5<sup>e</sup> critère : le taux moyen de participation à l'apprentissage tout au long de la vie devrait atteindre au moins 15 % de la population en âge de travailler.

6<sup>e</sup> critère : au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur et 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement.

7<sup>e</sup> critère : le taux d'emploi des diplômés, âgés de 20 à 34 ans, ayant quitté le système d'éducation et de formation trois ans au maximum avant l'année de référence devrait être d'au moins 82 %. Par « diplômés », on entend ici les titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal à celui de la CITE 3 (*encadré*).

### Les critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 »

#### Position de la France et de l'Union européenne



Lecture : il existe deux types d'objectifs figurés par chacun des sommets de l'hexagone régulier orange. Le premier type concerne les objectifs qui fixent des seuils minimaux. Par exemple, l'objectif d'atteindre au moins 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur. La France se positionne à  $43,6/40 \times r$  où  $r$  est le rayon de l'hexagone régulier orange. Le second type concerne les objectifs qui fixent des seuils maximaux. Par exemple, pour l'objectif de ne pas dépasser 10 % de taux de sortants précoces : avec un taux de 11,6 %, la France se positionne à  $10/11,6 \times r$ .

Sources : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail, statistiques Éducation et formation ; OCDE, enquête PISA (Programme for International Students' Assessment).

La position de la France par rapport aux objectifs et à l'Union européenne est présentée dans les figures ci-dessus et ci-dessous.

Enseignement pré-élémentaire (1<sup>er</sup> critère) : l'objectif est également largement atteint par la France. Il en va de même pour la moitié des pays européens. La Croatie, la Finlande et la Grèce en sont plus éloignés.

Faibles compétences de base en lecture (2<sup>e</sup> critère) : la France est là encore dans la moyenne de l'Union, mais très en deçà de la cible européenne. La Finlande obtient des performances remarquables ; l'Estonie et les Pays-Bas répondent également à l'objectif. *A contrario*, la Roumanie et la Bulgarie ont les performances les plus faibles.

## Les critères de référence de la stratégie « Éducation et formation 2020 »

### Position des pays de l'Union européenne

en %

	Diplômés de l'enseignement supérieur (4 <sup>e</sup> critère)	Décrochage scolaire (sorties précoces, 3 <sup>e</sup> critère)	Formation tout au long de la vie (5 <sup>e</sup> critère)	Faibles compétences de base (lecture, 2 <sup>e</sup> critère)	Enseignement pré-élémentaire (1 <sup>er</sup> critère)	Employabilité (7 <sup>e</sup> critère)
	2012	2012	2012	2012	2011	2012
	[a]	[b]	[c]	[d]	[e]	[f]
Allemagne	31,9	10,5 <sup>p</sup>	7,9	14,5	96,4	87,3
Autriche	26,3	7,6	14,1	19,5	94,3	91,2
Belgique	43,9	12,0	6,6	16,2	98,1	80,9
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	39,4	86,6	67,3
Chypre	49,9	11,4	7,4	32,8	85,0	73,0
Croatie	23,7	4,2	2,4	18,7	70,6	58,7
Danemark	43,0	9,1	31,6	14,6	98,3	84,1
Espagne	40,1	24,9	10,7	18,3	100,0	62,4
Estonie	39,1	10,5	12,9	9,1	89,1	75,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	11,3	74,0	80,7
<b>France</b>	<b>43,6</b>	<b>11,6</b>	<b>5,7</b>	<b>18,9</b>	<b>100,0</b>	<b>76,5</b>
Grèce	30,9	11,4	2,9	22,6	74,6	42,9
Hongrie	29,9	11,5	2,8	19,7	94,5	73,4
Irlande	51,1	9,7	7,1	9,6	99,7	69,3
Italie	21,7	17,6	6,6	19,5	96,8	54,3
Lettonie	37,0	10,5	7,0	17,0	92,7	74,2
Lituanie	48,7	6,5	5,2	21,2	84,2	76,0
Luxembourg	49,6	8,1 <sup>p</sup>	13,9	22,2	95,6	84,6
Malte	22,4	22,6	7,0	...	100,0	91,9
Pays-Bas	42,3 <sup>p</sup>	8,8 <sup>p</sup>	16,5 <sup>p</sup>	14,0	99,6	89,3
Pologne	39,1 <sup>p</sup>	5,7 <sup>p</sup>	4,5 <sup>p</sup>	10,6	78,4	73,3
Portugal	27,2	20,8	10,6	18,8	95,4	67,9
République tchèque	25,6	5,5	10,8	16,9	87,8	82,3
Roumanie	21,8	17,4	1,4	37,3	82,0	69,4
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	16,6	97,0	81,5
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	28,2	76,9	68,6
Slovénie	39,2	4,4	13,8	21,1	92,9	73,2
Suède	47,9	7,5	26,7	22,7	95,3	83,2
<b>UE28</b>	<b>35,7</b>	<b>12,7<sup>p</sup></b>	<b>9,0</b>	<b>17,8<sup>1</sup></b>	<b>93,2<sup>2</sup></b>	<b>75,7</b>
UE année précédente	34,6	13,5	8,9	...	92,4	77,2
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	...	10,0	12,5	17,0	...	...

1. UE27 (hors Malte). 2. UE27 (hors la Croatie).

Lecture : en Allemagne, en 2012, les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 31,9 % des jeunes de 30 à 34 ans ; les sortants précoces constituent 10,5 % des jeunes de 18 à 24 ans ; 7,9 % des personnes de 25 à 64 ans suivent une formation ou participent à l'éducation formelle ou non formelle ; 14,5 % des élèves de 15 ans ont un faible niveau de compétences en lecture (test PISA) ; en 2011, 96,4 % des enfants ayant entre 4 ans et l'âge de scolarisation obligatoire sont scolarisés ; le taux d'emploi des jeunes âgés de 20 à 34 ans qui ont quitté le système éducatif depuis au plus trois ans et qui ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à la CITE 3 est de 87,3 %.

Source : Eurostat ; [a], [b], [c], [f] : Eurostat, enquêtes communautaires sur les forces de travail ; [d] : enquête PISA de l'OCDE (Programme for International Students' Assessment) ; [e] : Eurostat, statistiques Education et formation.

Diplômés du supérieur (4<sup>e</sup> critère) : avec un taux de 43,6 %, la France a dépassé la cible européenne. Sa propre cible nationale est fixée à 50 %, alors que l'Italie, la Roumanie, la Slovaquie, la Croatie et Malte ont des taux inférieurs à 25 %.

Formation tout au long de la vie (5<sup>e</sup> critère) : Il s'agit du critère de référence pour lequel la France présente les performances les plus faibles. En 2012, 5,7 % des adultes de 25 à 64 ans ont suivi un cours ou une formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Ce chiffre est supérieur à 20 % dans les pays nordiques. Il est inférieur à 5 % en Grèce et dans la majorité des pays d'Europe centrale.

Employabilité des diplômés du supérieur (7<sup>e</sup> critère) : avec un taux de 76,5 %, la France est dans la moyenne de l'Union européenne. L'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne ont des performances sensiblement supérieures. Celles de l'Italie, la Bulgarie, la Croatie et la Grèce restent très en deçà.

Le critère relatif à la mobilité des étudiants (6<sup>e</sup> critère) ne fait pas encore l'objet d'une mesure validée par Eurostat.

---

## Pour en savoir plus

Afsa C., « Qui décroche ? », *Éducation et formations* n° 84, décembre 2013.

Bernard, P.-Y., *Le décrochage scolaire*, Paris, PUF, 2011.

Ballergeau E., « Pays-Bas : décrochage scolaire et intervention socio-éducative », *Diversité, Ville, École, Intégration*, n° 154, septembre 2008.

Commission européenne, *Conférence Report: Reducing Early School Leaving - Efficient and Effective Policies in Europe*, 1<sup>er</sup> et 2 mars 2012, Bruxelles.

Dardier A., Laïb N., Robert-Bobée I., « Les décrocheurs du système éducatif : de qui parle-t-on ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », 2013.

Eurydice, *How do EU countries respond to the priorities of the Europe 2020 reform process in the field of education and training?*, Eurydice report, Commission européenne, 2013.

*Éducation et Formations* n° 80, *Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité*, décembre 2011.

*Éducation et formations* n° 84, « Le décrochage scolaire : un défi à relever plutôt qu'une fatalité », décembre 2013.

*Education and Training Monitor 2013*, Commission européenne, 2013.

NSO, National Statistics Office of Malta, *Re-mapping of information relating to the rate of Early Leavers from Education and Training*, Direction des statistiques sociales, 11 février 2013.

[http://www.nso.gov.mt/docs/Remapping\\_of\\_information\\_relating\\_to\\_the\\_rate\\_of\\_Early\\_Leavers\\_from\\_Education\\_and\\_Training.pdf](http://www.nso.gov.mt/docs/Remapping_of_information_relating_to_the_rate_of_Early_Leavers_from_Education_and_Training.pdf)

Kieffer A., Treffin-Lalanne R., « Décrire l'éducation et la formation pour comprendre les caractéristiques de la main-d'œuvre : les questions des enquêtes sur les forces de travail en Allemagne, en France et au Royaume-Uni », *Éducation et formations*, 2011.

Le Rhun B., Dubois M., « Les sortants précoces et les sortants sans diplôme : deux mesures des faibles niveaux d'études », *Éducation et formations* n° 84, décembre 2013.

OCDE, *Regards sur l'éducation*, 2013.

Poulet-Coulibando P., « Niveau d'éducation : que mesurent les statistiques internationales ? », *Éducation et Formations*, 2011.

Robert P., *La Finlande : un modèle éducatif pour la France ?*, ESF éditeur, 2010.

---